

AFFAIRE N° 10 - Construction de 6 classes maternelles à MOUFIA - approbation du programme établi - demande de subvention auprès du Ministère de l'Education Nationale  
demande d'emprunt auprès de la CCCE - autorisation de lancer l'appel d'offres -  
- demande d'emprunt auprès de la CEPR - inscription d'un crédit de 1% du coût de la construction au budget communal - prévision du financement des 4/10 des honoraires de l'homme de l'art - approbation du dossier technique.

LE MAIRE Donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Cabinet DOUADY vient de me faire parvenir les dossiers relatifs à la réalisation de 6 classes maternelles + 1 logement à MOUFIA.

Ces classes viendront en extension des 10 classes traditionnelles réalisées cette année.

Le financement de ces classes serait assuré par une subvention de 22 360 000 Francs et par un emprunt CCCE de 22 360 000 Francs. La différence entre le coût total des travaux et le montant de la subvention et de l'emprunt CCCE pourrait faire l'objet d'un emprunt à contracter auprès de la CEPR.

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le programme établi et d'autoriser la réalisation de cette opération.
- de m'autoriser à solliciter du Ministère de l'Education Nationale une subvention de 22 360 000 Francs.
- de m'autoriser à solliciter de la CCCE un emprunt pour couvrir partiellement la participation communale.
- de m'autoriser à contracter de la CEPR un emprunt pour parfaire le financement de cette opération.
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et de passer un marché avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.
- de m'autoriser à inscrire au chapitre 932 - article 6 312 du budget communal de 1975 pendant une période de 30 ans au nombre des dépenses obligatoires, un crédit pour l'entretien de l'immeuble égal au moins à 1% du coût de la construction.
- de m'autoriser d'ores et déjà à prévoir le financement des 4/10 des honoraires de l'homme de l'art. Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 903 article 2 302-37 du budget 1974.
- d'approuver les dossiers techniques.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE.

x

Approuvé  
Séant le 21/12/74  
Pour le Maire et par  
délégation  
le Secrétaire général  
Signé: J.P. Proust

Pour copie conforme  
de chef du Service de la Coordination  
Signé: H. ROUMETEAU